



Montreuil, le 3 septembre 2014

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE
PREFET LAURENT PREVOST,
NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA SECURITE CIVILE
ET DE LA GESTION DE CRISES
LE 2 SEPTEMBRE 2014.**

Participaient à la rencontre: Mme DELAIDDE, messieurs BENET et VENNIN,
Pour la CGT : Sébastien DELAVOUX, Jean-Philippe PARRELLA et Alain DARMEY

- Rapport IGAS : nous avons alerté le Préfet sur les fuites du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, fuites qui annonçaient l'obligation à venir de baisser le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers. Le Préfet nous a confirmé que le rapport n'avait été dévoilé qu'au *Comité de Secourisme*, et que les échos de la presse ne reflétaient pas le contenu du rapport.

- Filières S.D.I.S. : Nous avons dénoncé le décalage temporel entre les réformes de la fonction publique territoriale et celles concernant la filière sapeurs-pompiers.

Les décrets modifiant la filière des médecins territoriaux sont sortis courant août mais ne s'appliqueront pas aux médecins et pharmaciens S.P.P. ; le dossier filière infirmiers sapeurs-pompiers est toujours en souffrance

La D.G.S.C.G.C. nous confirme qu'à terme la filière sapeurs-pompiers se rapprochera des textes de la territoriale. (Voir communiqué CGT sur le nouveau cadre d'emploi des médecins territoriaux)

-Emploi supérieur de direction et modification des effectifs minimaux : Nous revenons sur les textes soumis à la C.N.S.I.S. du 2 juillet. Nous refusons la réécriture de l'article R.1424-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec la disparition des effectifs associés au classement des centres (C.P.I., C.S., C.S.P.).

L'Etat se doit d'être normatif, nous craignons que la disparition de cette contrainte administrative affaiblisse le service public d'incendie et de secours.

-Habillement : nous rappelons que dans le cadre de la modification de l'arrêté du 6 janvier 2000, nous attendons la prise en compte des risques du métier, et non de l'apparence physique.

- Budgets : nous avons rappelé les occasions manquées d'économies (mutualisation des écoles de formations, ...) et la responsabilité des élus des conseils d'administration des S.D.I.S, qui privilégient l'image au détriment de la qualité du service.

Ces (mêmes) élus veulent aujourd'hui faire des économies sur le dos des agents en utilisant particulièrement : l'optimisation, la flexibilité, et autres déclinaisons, qui ne se soldent que par la dégradation des conditions de travail des agents, et la diminution de la qualité du service public d'incendie et de secours.

La CGT a balayé tous les dossiers et défendu les intérêts de l'ensemble des catégories de C en passant par B, jusqu'à A.

La CGT a présenté au nouveau Préfet ses grands principes et s'est clairement positionnée pour peser sur l'avenir des S.D.I.S. afin de garantir un service public de qualité.